

» dinaire qu'il eût ignoré les brigues que les comtes de
 » Toscanelle faisaient en son nom; néanmoins il est cou-
 » pable de rester dans l'abîme où on l'a jeté, et de s'être fait
 » ordonner par un archiprêtre dont l'ignorance est si gros-
 » sière, qu'il ne pourrait pas lire une page entière sans épe-
 » ler chaque syllabe.

» Quant à l'élection de Nicolas II, quoiqu'elle ne soit pas
 » entièrement régulière, je me soumettrais plus volontiers à
 » l'autorité de ce pontife, parce qu'il est suffisamment lettré,
 » qu'il possède un esprit vif, des mœurs pures, et qu'il
 » est rempli de charité. Cependant, si l'autre pape pouvait
 » composer une ligne, je ne dirai pas d'un psaume, mais
 » d'une homélie, je ne ferais plus d'opposition, et je lui
 » baiserais les pieds. »

Henri IV avait donné l'ordre au duc Godefroi d'accompagner Nicolas II à Rome, et d'arracher de vive force l'évêque de Veletri de la chaire de saint Pierre, s'il ne voulait pas en descendre volontairement. Néanmoins, avant de procéder par la violence, Gérard et Hildebrand convoquèrent un concile à Sutri, afin de déclarer l'antipape dépossédé et excommunié s'il persistait à se maintenir sur le saint-siège. Benoît, comprenant que les comtes de Toscanelle n'étaient pas assez puissants pour le protéger contre les armes du duc Godefroi, se résigna en philosophe; il déposa la tiare et se retira dans sa maison, abandonnant le palais de Latran à l'ambitieux pontife Nicolas.

NICOLAS II,

CONSTANTIN DUCAS,
 empereur d'Orient.

160^e PAPE.

HENRI I^{er},
 roi de France.

Intronisation du pape. — Il lève l'excommunication prononcée contre l'antipape. — Marché scandaleux conclu entre Nicolas et l'abbé Didier. — Etat déplorable de l'Église. — Concile de Rome. — Décret contre les simoniaques. — Lettre synodale du pape. — Perfidie du pape envers Bérenger de Tours. — Bérenger persiste dans ses doctrines sur l'Eucharistie. — Nicolas II cède la province de la Pouille aux Normands. — Philippe I^{er} est couronné roi de France. — Conciles des Gaules. — Aldred, archevêque d'York, fait un pèlerinage à Rome. — Mort du pape.

Aussitôt que Jean Mincius eut abdicé la suprême dignité de l'Église, Nicolas II, accompagné de Godefroi et des cardinaux de son parti, fit son entrée à Rome; il fut reçu avec de grands honneurs et porté au palais de Latran, où il subit les épreuves de la chaise percée.

Quelques jours après son intronisation, l'antipape Benoît vint se jeter à ses pieds, protestant de son dévouement et s'accusant d'être un sacrilège, un usurpateur et un parjure; alors Nicolas leva l'excommunication qui avait été prononcée contre lui, sous la condition expresse qu'il ne pourrait sortir de l'église de Sainte-Marie-Majeure. Benoît X se soumit à

ce jugement, et le schisme fut ainsi terminé sans avoir fait couler le sang dans Rome.

Mais les capitaines des quartiers qui avaient été nommés sous les règnes précédents ne se montrèrent pas d'aussi bonne composition relativement aux revenus du saint-siège dont ils s'étaient emparés; ils méprisèrent les décrets du nouveau pape, et continuèrent à percevoir les dîmes du clergé, sous prétexte qu'ils pouvaient sans crime dépouiller l'Église de l'argent qu'elle prélevait sur la superstition et sur l'ignorance des peuples.

Nicolas, trop faible pour lutter contre les capitaines de la milice, les laissa en possession des revenus de Rome, et s'adressa à l'abbé du Mont-Cassin pour en obtenir les sommes qui lui étaient nécessaires pour satisfaire aux exigences du clergé italien. Didier accéda à la demande du pontife; mais en retour il exigea le titre de prêtre-cardinal de Sainte-Cécile: le marché fut accepté, et le lendemain Nicolas lui abandonna les revenus de l'église de Sainte-Cécile; il augmenta en outre les privilèges de son monastère, et il le nomma son vicaire pour la réformation de tous les couvents de la Campanie, de la Pouille et de la Calabre.

Rome et l'Italie continuèrent à être livrées à d'épouvantables désordres: tous les prélats, à l'exemple du pontife, mettaient les ordres sacrés à l'encan, les adjugeaient publiquement aux derniers enchérisseurs, afin de regagner eux-mêmes par ce trafic sacrilège l'argent qu'ils avaient donné pour obtenir l'épiscopat. En outre, il s'était introduit dans l'Église un luxe tellement scandaleux, que les revenus des diocèses ne suffisaient plus à l'entretien des meutes, des équipages, des mi-

gnons et des courtisanes qui remplissaient les palais épiscopaux.

Nicolas désirant remédier à ces désordres qui faisaient présager infailliblement la ruine de l'Église, convoqua un concile dans la ville sainte. Cent treize évêques se rendirent à Rome et siégèrent dans le palais de Latran; le pape ouvrit ainsi la séance: « Vous savez, mes frères, comment après la » mort d'Étienne, notre prédécesseur, le saint-siège a été » exposé aux brigues déplorables des simoniaques. Afin d'em- » pêcher à l'avenir de tels scandales, nous ordonnons, sui- » vant l'autorité des Pères, qu'après la mort d'un pape les » évêques cardinaux délibéreront ensemble les premiers, et » choisiront un pontife; ensuite ils appelleront dans la salle » les clerics cardinaux, pour écouter leurs représentations; et » enfin le reste du clergé et le peuple viendront approuver la » nomination du nouveau chef de l'Église.

» Nous devons surtout avoir sans cesse présent à notre sou- » venir cette sentence du bienheureux Léon: « Il ne faut pas » appeler évêques les ecclésiastiques qui ne sont élus ni par le » clergé, ni demandés par le peuple, ni consacrés par les pré- » lats de la province avec le consentement de l'archevêque; » mais comme à l'égard du saint-siège il n'existe pas de mé- » tropolitain, les cardinaux devront le remplacer; on choisira » le pontife préférablement dans le sein de l'Église de Rome, » si elle renferme un sujet digne de représenter le Christ sur » la terre; autrement on pourra élire un prêtre étranger, ayant » égard, avant tout, à la volonté de notre fils Henri, qui est » maintenant roi, et qui sera empereur s'il plaît à Dieu, comme » nous le lui avons promis. On aura dans la suite des siècles

» la même déférence pour les successeurs de ce prince qui
 » auront reçu la couronne impériale.

» Si le malheur des temps ou la tyrannie des factions em-
 » pêchait de procéder dans Rome à une élection libre, les
 » cardinaux évêques, assistés des principaux dignitaires de
 » l'Église et de quelques laïques, auront le droit de s'as-
 » sembler dans la ville qu'ils jugeront la plus convenable, et
 » de proclamer un nouveau pape. Si, après la consécration
 » du pontife, quelque obstacle s'opposait à son intronisation
 » dans le saint-siège suivant les usages et les cérémonies ha-
 » bituels, il n'en sera pas moins regardé comme le chef du
 » clergé; il gouvernera l'Église et disposera des biens de
 » Saint-Pierre, comme Grégoire le Grand le fit lui-même avant
 » sa consécration. Si quelqu'un est élu, ordonné ou intronisé
 » au mépris de ce décret, qu'il soit anathématisé et déposé
 » avec tous ses complices, comme antechrist, usurpateur et
 » destructeur de la foi chrétienne. »

Nicolas fit ensuite des canons pour défendre aux fidèles
 d'entendre la messe des prêtres qui vivaient ostensiblement
 avec leurs concubines; enfin, relativement aux simoniaques,
 il ajouta : « Quant à ceux qui ont été ordonnés pour de l'ar-
 » gent, notre clémence leur permet de conserver les dignités
 » auxquelles ils ont été promus, parce que la multitude de ces
 » ecclésiastiques est si grande, que nous nous exposerions, en
 » observant à leur égard la rigueur des canons, à laisser
 » presque toutes les églises sans prêtres. »

Après la tenue du concile, le pape adressa des lettres sy-
 nodales aux évêques et aux fidèles des Gaules, pour leur an-
 noncer les décisions de l'assemblée; il renouvelait les menaces

d'excommunication contre les clercs mariés ou concubi-
 naires, et contre les clercs et les moines apostats qui aban-
 donnaient l'Église ou leurs couvents pour embrasser la vie
 laïque. Enfin, il anathématisait les gens de guerre qui dé-
 troussaient les pèlerins et rançonnaient les prêtres lors-
 qu'ils étaient sans armes : cette dernière considération est
 assez singulière, et prouve que le clergé faisait la guerre. Le
 pape terminait en condamnant aux feux éternels les seigneurs
 qui violaient la franchise des églises à soixante pas autour
 de leur enceinte, et à trente pas autour de celle des chapelles.
 A cette époque, les simples oratoires n'étaient pas aussi sa-
 crés que les basiliques, et plus l'édifice était considérable,
 plus son degré de sainteté était élevé.

Nicolas parvint enfin à faire tomber dans un piège Bé-
 renger, l'illustre professeur de Tours; il l'attira à Rome sous
 prétexte de lui faire expliquer sa doctrine sur l'Eucharistie.
 mais aussitôt qu'il eut mis le pied en Italie, il fut jeté en pri-
 son, soumis à des traitements rigoureux, et enfin menacé
 d'expirer dans les tortures, s'il ne consentait à présenter au
 pape une abjuration signée de sa main, et conçue en
 ces termes : « Moi, Bérenger, indigne archidiacre de l'é-
 » glise de Saint-Maurice d'Angers, connaissant la vraie foi
 » catholique, j'anathématise toutes les hérésies et principa-
 » lement celle que j'ai professée jusqu'à ce jour, par laquelle
 » je prétendais soutenir que le pain et le vin placés sur l'autel
 » pendant le saint sacrifice, n'étaient après leur consécration
 » que le sacrement, et non le véritable corps et le véri-
 » table sang de Jésus-Christ. Maintenant je suis d'accord
 » avec la sainte Église romaine et le siège apostolique, et je

» professe sur le sacrement de l'autel la même foi que le
 » pape Nicolas. Je crois que le pain et le vin sont après la
 » consécration le véritable corps et le véritable sang du Christ;
 » qu'ils sont touchés et divisés par les mains du prêtre et par
 » les dents des fidèles : je le jure par la sainte Trinité, dé-
 » clarant anathématisés ceux qui combattent ces croyances
 » par leurs dogmes et par leurs sectateurs, et me condamnant
 » moi-même avec toute la sévérité des canons, si j'entrepre-
 » nais jamais de révoquer les sentiments déclarés dans cette
 » profession de foi, que j'ai lue, méditée et souscrite volon-
 » tairement. »

Bérenger signa cette formule d'abjuration, et brûla lui-même, en présence du pape et de son conseil, les ouvrages qu'il avait écrits sur l'Eucharistie. Nicolas adressa aussitôt dans toutes les villes d'Italie, de la Gaule et de la Germanie, d'Espagne et d'Angleterre, les actes qui renfermaient la rétractation solennelle de Bérenger; ensuite il le combla d'honneurs et le remit en liberté, lui promettant le premier évêché vacant de la Gaule. Mais celui-ci ne fut pas plus tôt rentré en France, qu'il protesta contre le serment qui lui avait été arraché par la violence, et il s'éleva avec plus de force qu'auparavant contre la tyrannie du saint-siège.

En effet Bérenger n'était pas hérétique, il ne disait pas que le pain et le vin perdaient leur nature après la consécration du prêtre; il prétendait seulement que Jésus-Christ n'était pas réellement présent sous les apparences du pain et du vin, et qu'il n'était que fictivement dans l'Eucharistie; parce que, affirmait-il, Dieu ne pouvait être transformé en pain et en vin, ni ces substances devenir Dieu. Un siècle plus tard, le

célèbre Rupert concilia ces deux idées contradictoires en créant le système de l'impanation, qui consiste à dire que la substance du pain n'est pas détruite dans le sacrement de l'Eucharistie, mais que le corps de Jésus-Christ est mêlé au pain consacré.

Le saint-père ne fut pas plus heureux dans ses projets contre les Normands qu'il ne l'avait été dans sa lâche persécution contre le savant Bérenger; il fut obligé de renoncer à l'espérance d'expulser de l'Italie ses terribles voisins : alors il changea de politique, et résolut de transformer en défenseurs du saint-siège ceux-là mêmes qui s'en étaient montrés les plus ardents ennemis. A cet effet, il se rendit dans la Pouille, et convoqua un concile dans la ville de Melfe, où les Normands envoyèrent leurs députés. Nicolas concéda à Robert Guiscard, leur chef, toute la Pouille et toute la Calabre, à l'exception de Bénévent; il donna la principauté de Capoue à Richard, et lui abandonna la Sicile, dont il avait déjà commencé la conquête sur les Sarrasins. Le pape leva ensuite l'excommunication qu'ils avaient encourue sous Léon IX, et leur permit d'envoyer leurs enfants dans les collèges de Rome : les Normands prêtèrent serment de fidélité au saint-siège, jurèrent de s'armer pour sa défense, et Robert s'engagea personnellement envers le pontife à lui payer une redevance annuelle de douze deniers, monnaie de Pavie, pour chaque paire de bœufs qui labouraient ses domaines.

Tel fut le commencement des états de Naples et de Sicile, et l'origine du droit que les pontifes s'arrogèrent sur ces royaumes : le saint-siège dut cette augmentation considérable dans son temporel à la position des Normands, qui se

déclarèrent vassaux du pape pour éviter que l'empereur ne voulût revendiquer une partie des provinces dont ils s'étaient emparés, et afin de se mettre à l'abri des envahissements des seigneurs voisins, qui ne pouvaient leur déclarer la guerre sans s'exposer aux foudres de l'Église.

Après la tenue de cette assemblée, Nicolas ordonna à ses nouveaux alliés de réunir leurs troupes et de ravager les terres de Préneste, de Tusculum et de Nomento, dont les habitants s'étaient révoltés contre le saint-siège; ensuite, toujours à l'instigation du pape, les Normands traversèrent le Tibre et mirent à feu et à sang la ville de Galère et tous les châteaux du comte Gérard, pour le punir de ce qu'il prélevait un tribut sur les pèlerins et sur les évêques qui traversaient ses domaines pour se rendre à la ville sainte. Ainsi les Normands devinrent les instruments dont se servirent les papes pour délivrer l'Église des petits seigneurs qui la tyrannisaient depuis de longues années.

Nicolas envoya en France deux légats qui assistèrent au couronnement de Philippe I^{er}, fils aîné du roi Henri, qui fut sacré par Gervais, métropolitain de Reims : c'est le premier sacre des rois de la troisième race dont nous ayons conservé l'acte authentique. Les ambassadeurs du saint-siège tinrent à cette occasion plusieurs conciles dans les Gaules, et ils firent approuver les canons qu'ils avaient apportés de Rome, afin d'arrêter la simonie et l'incontinence du clergé.

En Angleterre, Aldred, archevêque d'York, abusant de la faiblesse du roi Édouard, lui avait persuadé que, selon la coutume du clergé italien, il était permis de cumuler les évêchés et les abbayes; et en conséquence il s'était fait adjuger

des revenus et des terres considérables; mais son avarice ayant excité l'indignation générale, il fut obligé de se rendre à Rome, accompagné des prélats Gison de Néli, Gauthier d'Herford et Tostin, comte de Northumberland, beau-frère du roi. Le pape dépouilla Aldred de toute dignité ecclésiastique, non-seulement parce qu'il était simoniaque, mais encore à cause de son extrême ignorance, et il accorda au contraire à Gison et à Gauthier la confirmation de l'épiscopat. Il combla surtout d'honneurs et de présents le comte Tostin, et le fit siéger à sa droite dans les assemblées et dans les festins jusqu'au moment où les pèlerins voulurent retourner dans leur pays.

Malheureusement le jour de leur départ, lorsqu'ils n'étaient encore qu'à quelques milles de Rome, ils furent attaqués par des voleurs qui leur enlevèrent tout ce qu'ils possédaient, et ne leur laissèrent que les vêtements indispensables. Ils revinrent aussitôt sur leurs pas et traversèrent la ville sainte en ce piteux état, poursuivis jusqu'au palais de Latran par les huées de la populace. Mais le comte Tostin, furieux de cette aventure, s'emporta en paroles outrageantes contre le pontife; il l'accusa d'être d'intelligence avec les voleurs pour dépouiller les pèlerins; et lui demanda quelle était la puissance de ses excommunications, si, aux portes mêmes de Rome, les seigneurs italiens pouvaient impunément les mépriser; il le menaça de toute la colère du roi d'Angleterre et de faire supprimer le denier de saint Pierre, que les peuples de son royaume avaient la stupidité de lui payer.

Nicolas, effrayé de cette dernière menace, s'empressa de

remplacer les objets qui avaient été volés aux illustres pèlerins; il consentit même à rendre le pallium à l'archevêque Aldred, pour s'en faire un partisan, et il les fit accompagner par une nombreuse escorte et par des légats chargés de présenter des excuses au roi Édouard sur cet événement malheureux.

Quelques mois après, le pape fit un nouveau voyage à Florence; mais à peine fut-il arrivé dans cette ville, qu'une fièvre violente s'empara de lui, et l'enleva en quelques heures, au commencement du mois de juillet 1061. Il fut enterré dans l'église de Sainte-Raparate.

L'évêque Mainard exalte les grandes vertus de Nicolas, et il affirme que le saint-père ne passait pas un jour sans laver les pieds à douze pauvres. Baronius ajoute qu'il eût mieux fait de nourrir ces infortunés que de parodier l'humilité du Christ par une cérémonie ridicule.

ALEXANDRE II,

161^e PAPE.

CONSTANTIN DUCAS,
ROMAIN DIOGÈNE,
empereurs d'Orient.

PHILIPPE I^{er},
roi
de France.

luttes entre les factions. — Vacance du saint-siège. — Les cardinaux consacrent un pape. — Le nouveau pontife est intronisé sous le nom d'Alexandre II. — La faction opposée envoie une députation à l'empereur. — Diète générale à Bâle. — Élection d'un antipape.

Après la mort de Nicolas, le clergé, le peuple et les nobles se partagèrent en deux factions puissantes, et procédèrent à l'élection d'un nouveau pontife au milieu des troubles et des séditions. Hildebrand, ce moine opiniâtre que nous avons vu, sous les pontificats précédents, s'emparer de la direction de toutes les affaires politiques du saint-siège, voulut profiter du décret de Nicolas relativement à l'élection des papes, et enlever à l'empire le droit de choisir le chef de l'Église.

La minorité du roi Henri lui paraissait une circonstance favorable pour secouer le joug des empereurs et rétablir l'indépendance électorale de la cour de Rome. Il fit partager ses sentiments aux cardinaux et à la plus grande partie des évêques, qui avaient les mêmes intérêts, et tous résolurent de consacrer le nouveau chef de l'Église sans soumettre sa nomination à l'approbation du prince Henri.